

4



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Bev Harrison

le vendredi 9 décembre 2005

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 9 décembre 2005

10 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du comté de Charlotte, à l'appui du maintien, au Charlotte County Hospital, du fonctionnement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de la salle des urgences et du service de consultation externe. (Pétition 3.)

Après les questions orales, M. Lamrock invoque le Règlement; il prétend que le député de Petitcodiac a employé l'expression «induire sciemment la Chambre en erreur», qui est non parlementaire.

Le président de la Chambre statue que l'expression «induire sciemment la Chambre en erreur» a déjà été déclarée non parlementaire, et M. Stiles se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Ashfield :

- 10, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*;
- 12, *Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers*;

par l'hon. M^{me} Blaney :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*;
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*;

par l'hon. M. Holder :

- 15, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Burke donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 15 décembre 2005, appuyé par M. S. Graham, il proposera ce qui suit :

attendu que 65 000 femmes et enfants ont immigré au Canada pendant et après la Seconde Guerre mondiale ;

attendu que l'immigration au Canada d'un groupe si exceptionnel de femmes et d'enfants est sans précédent dans l'histoire du Canada ;

attendu que presque 1 personne sur 30 au Canada peut dire avec fierté que sa famille compte une épouse de guerre ;

attendu que 2006 est le 60^e anniversaire de l'arrivée au Canada, au Quai 21, à Halifax, de la majorité des épouses de guerre ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative reconnaisse officiellement 2006 comme l'Année de l'épouse de guerre.

M. Murphy donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 15 décembre 2005, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'agent de police Clarence Bourque a reçu cinq balles dans une fusillade survenue à Shediac en août 1981 ;

attendu que la pertinence, la rigueur et l'orientation de l'enquête menée par le service de police de Shediac d'alors et la Gendarmerie royale du Canada ont été remises en question, que, en outre, cette enquête n'a jamais été officiellement terminée et que le public n'a reçu aucune réponse satisfaisante de la GRC ni du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu qu'un débat soit tenu à l'Assemblée législative quant à la constitution, par ordre, d'une commission d'enquête prévue à l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes*, afin de déterminer si l'enquête incomplète précitée a eu pour effet de jeter le discrédit sur l'administration de la justice.

M. R. Boudreau donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 15 décembre 2005, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, ayant trait au plan du ministère des Services familiaux et communautaires concernant les services résidentiels pour les personnes atteintes d'autisme.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, reprenne le débat sur l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Murphy, appuyé par M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tout le passage après le mot « que » et son remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 2, *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur l'amendement :

POUR : 27

M. McGinley	M. Doherty	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Albert	M. Foran
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Kennedy
M. Allaby	M ^{me} Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. R. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch	M. Kenny	M. V. Boudreau

CONTRE : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M ^{me} Fowlie
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M. Holder	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Betts
l'hon. M ^{me} MacAlpine-Stiles	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix contre. Il fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION

Vu qu'il y a partage, il reviendra à la Chambre, et non au président, de décider de renvoyer un projet de loi au Comité permanent de modification des lois. J'estime que, en votant comme je l'ai fait, je permets que le projet de loi aille de l'avant à la deuxième lecture. En conséquence, l'amendement est rejeté, et le projet de loi poursuivra l'étape de la deuxième lecture.

La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue à 12 h 37, reprend à 13 h.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi sur le recouvrement de dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables au tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi sur le recouvrement de dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables au tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi sur les franchises*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Mesheau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tout le passage après le mot « que » et son remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 6, *Loi sur les franchises*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi sur l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi sur l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi concernant la protection des occupants à faible revenu*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi concernant la protection des occupants à faible revenu*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Green, au nom de M. C. LeBlanc.

La séance est levée à 16 h 28.